

éditions  
LE FONDS BELVAL

6 avenue des Hauts Fourneaux L-4362 Esch-sur-Alzette  
tél: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300  
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu  
ISBN 978-2-9599746-8-7

# bilan 2009



rapport d'activités  
du Fonds Belval

# bilan 2009



rapport d'activités  
du Fonds Belval

	PREFACE .....	04-05
01	LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL .....	06-34
02	LA MISSION DU FONDS BELVAL .....	35-35
03	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	36-37
04	LA STRUCTURE OPERATIONNELLE .....	38-39
05	LA LOI DU 25 JUILLET 2002 .....	40-41
06	COMPTES ANNUELS 2009.....	42-52
	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISE .....	42-43
	BILAN AU 31 DECEMBRE 2009.....	44-45
	COMPTES DE PROFITS ET PERTES .....	46-46
	ANNEXE .....	47-52

**Impression:****LE FONDS BELVAL**

6, avenue des Hauts Fourneaux  
L-4362 Esch-sur-Alzette

Tél.: + 352 26 840-1  
Fax: + 352 26 840-300  
Email : fb@fonds-belval.lu  
www.fonds-belval.lu

Photo couverture: Visions & More by André Weisgerber  
Photos: Nicolas Bouvy, André Weisgerber, Le Fonds Belval  
Impression: Imprimerie Kremer-Muller & Cie, Esch-sur-Alzette  
Esch-sur-Alzette, avril 2010



**Germain DONDELINGER**

Président du Conseil d'Administration  
du Fonds Belval

L'année 2009 a été une année mémorable par la mise en chantier du premier bâtiment de l'Université du Luxembourg et la mise en route définitive de la Cité des Sciences. Le 20 mars 2009, le premier coup de pelle pour la Maison du Savoir a été célébré officiellement. La Maison du Savoir est le bâtiment central de l'Université qui regroupe les salles d'enseignement, un grand auditoire et les fonctions administratives avec le rectorat. C'est un bâtiment emblématique avec une tour haute de plus de 80 m qui se distingue dans la silhouette de Belval à côté des hauts fourneaux et de l'immeuble Dexia.

Du côté des hauts fourneaux les travaux ont bien avancé de façon à ce que le démantèlement en vue de l'implantation du Centre National de la Culture Industrielle (CNCI) a été achevé en 2009. Un nouveau projet de loi pour la restauration des vestiges industriels et l'implantation du CNCI a été déposé à la Chambre des Députés.

La construction du Lycée Belval avance également comme prévu. Le complexe scolaire pourra ouvrir ses portes pour la rentrée 2011. Il accueillera jusqu'à 1.500 élèves.

Un nouveau projet de loi dans l'intérêt de l'Université a été voté par la Chambre des Députés le 18 décembre 2009 pour la construction de la Maison des Sciences Humaines qui viendra s'implanter à l'Ouest de la Maison du Savoir.

En tout, le Fonds Belval a organisé huit concours internationaux d'architecture jusqu'à présent. Deux concours ont été jugés en 2009. En janvier le projet pour la Maison de l'Ingénieur a été défini. Le bâtiment hébergera les recherches théoriques dans les divers domaines des Sciences de l'Ingénieur alors que les recherches appliquées et essais matériaux seront installés dans la Maison des Matériaux. En mars 2009 le jury a révélé les lauréats du dernier concours qui était un concours d'idées ouvert sur esquisse visant à obtenir des propositions pour les Maisons des Sciences de la Vie et des Matériaux dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux.

D'autres projets ont été attribués sur la base d'un appel de candidatures: la Maison du Livre ou bibliothèque universitaire, la Maison de l'Innovation ou encore le bâtiment Biotec qui est un projet nouveau non prévu initialement. L'immeuble Biotec accueillera le Centre de Biologie Systémique de l'Université du Luxembourg, un centre interdisciplinaire de recherche en biotechnologies.

Parallèlement le Fonds Belval a poursuivi les études sur l'éclairage et les aménagements extérieurs de la Terrasse des Hauts Fourneaux élaborés par l'artiste Ingo Maurer et l'architecte-paysagiste Michel Desvigne en vue d'établir les projets de loi respectifs. Le quartier de la Cité des Sciences sera agrémenté d'un ensemble de bassins d'eau, de fontaines et de jardins d'hiver.

## L'URBANISME DE LA CITE DES SCIENCES

La construction de la Cité des Sciences se focalise sur la Terrasse des Hauts Fourneaux qui comporte deux pôles de développement: le pôle de l'enseignement et de la recherche au Nord et le pôle socioculturel dans la partie Sud. Le concept de la Cité des Sciences repose sur le principe des maisons thématiques. Au centre du pôle enseignement et recherche se trouve la Maison du Savoir et le rectorat qui forment ensemble le bâtiment central de l'Université. Cet immeuble emblématique sera le lieu de ralliement des étudiants, des chercheurs, des professeurs, le centre de l'enseignement universitaire.

Au Nord de la Maison du Savoir, sur la place de l'Université, sont prévues les maisons thématiques des Sciences Naturelles. Trois unités autonomes regroupant les Sciences des Matériaux, la Biologie Rouge et la Biologie Verte forment un ensemble interdisciplinaire alors que les Sciences de l'Ingénierie seront logées dans un immeuble situé à l'Est de la bretelle d'accès au boulevard Porte de France. Les Sciences des Mathématiques et de l'Informatique résideront, dans un premier temps, dans un immeuble situé au Sud de la Maison du Savoir. A long terme, ce bâtiment pourrait servir d'extension pour la Maison des Sciences Humaines. Celle-ci accueillera toutes les disciplines de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education ainsi que le CEPS/INS-TEAD.

Dans la partie Sud de la Terrasse des Hauts Fourneaux seront implantées les fonctions universitaires qui, par leur nature, sont moins directement liées à l'enseignement proprement dit. Ainsi, la bibliothèque universitaire, l'une des institutions essentielles dans la vie universitaire, sera aménagée dans la Mollerei. Au Sud-Est, autour des vestiges du haut fourneau B, se développent la Maison de l'Innovation, l'Incubateur d'entreprises et le bâtiment Biotech.

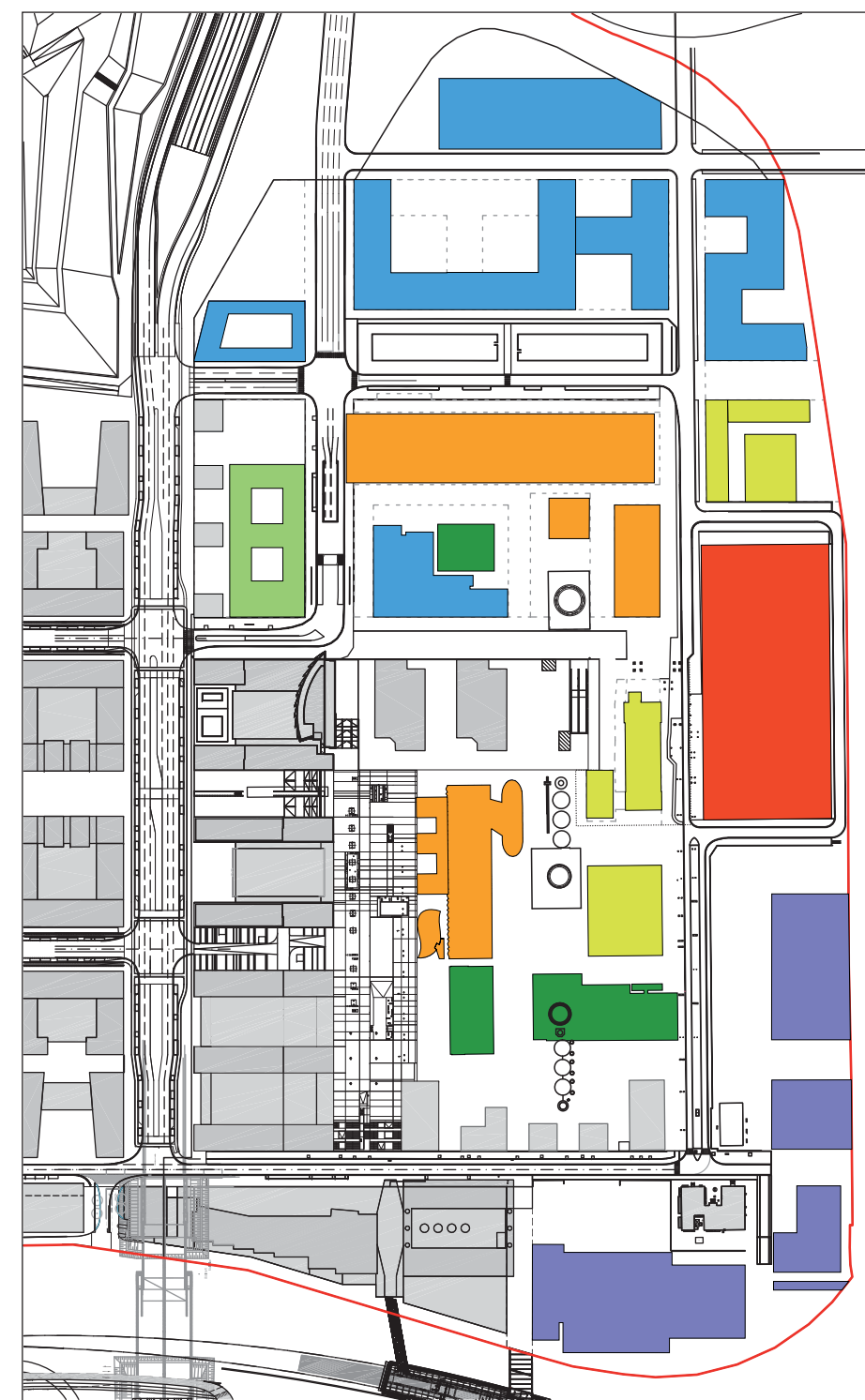
Le haut fourneau A est destiné à accueillir le Centre National de la Culture Industrielle et sera exploité à des fins d'expositions et de documentations. Les Archives Nationales seront implantées sur le terrain situé en face du futur immeuble administratif destiné aux administrations environnementales.

Le programme de construction des institutions de la Cité des Sciences totalise une surface de 451 000 m<sup>2</sup>. Pour répondre aux exigences futures et non prévisibles à l'heure actuelle de l'Université, c.-à-d. dépendant de son développement, les bâtiments sont conçus pour rester flexibles et modulables.

Les nouvelles infrastructures sont destinées à accueillir 3 200 scientifiques auxquels il faut rajouter le personnel périphérique et 7 000 étudiants, soit une population active dépassant 10 000 personnes. Ce programme essentiellement universitaire et culturel est complété par des fonctions accessoires indispensables à la vie urbaine: logements pour étudiants, chercheurs et professeurs invités, surfaces commerciales au niveau du rez-de-chaussée des bâtiments universitaires.

### Légende

-  Sciences Naturelles
-  Sciences Humaines
-  Enseignement
-  Réserve Economie et Finance
-  Innovation
-  Social Culturel
-  Autres Bâtiments



## LE BATIMENT DE L'ADMINISTRATION DE L'EMPLOI



L'ensemble des services de l'Administration de l'Emploi du canton Sud sera localisé à terme sur le site de Belval. L'exiguïté des locaux a nécessité dans l'immédiat un déménagement partiel de l'administration. Le Fonds Belval a été chargé de construire un bâtiment provisoire préfabriqué à proximité de ses propres bureaux.

Le bâtiment a été inauguré le 2 avril 2009 au n° 4 avenue des Hauts Fourneaux à Belval, adresse provisoire jusqu'à la mise à disposition de locaux définitifs. Le bâtiment fut réalisé en un temps record : deux mois de montage après une phase préparatoire en usine de quatre mois. La construction modulaire a été planifiée jusque dans ses derniers détails avec le concours de

l'Administration de l'Emploi. Les nouveaux locaux sont clairs et accueillants, sans aucun excès, mais bien adaptés aux besoins du personnel et des visiteurs. L'immeuble comporte trois niveaux. La grande salle d'accueil avec les comptoirs pour l'inscription sont situés au rez-de-chaussée. La salle d'attente peut accueillir plus de 50 personnes. Les cinq guichets sont au contact direct avec la salle d'attente tout en offrant la discrétion nécessaire.

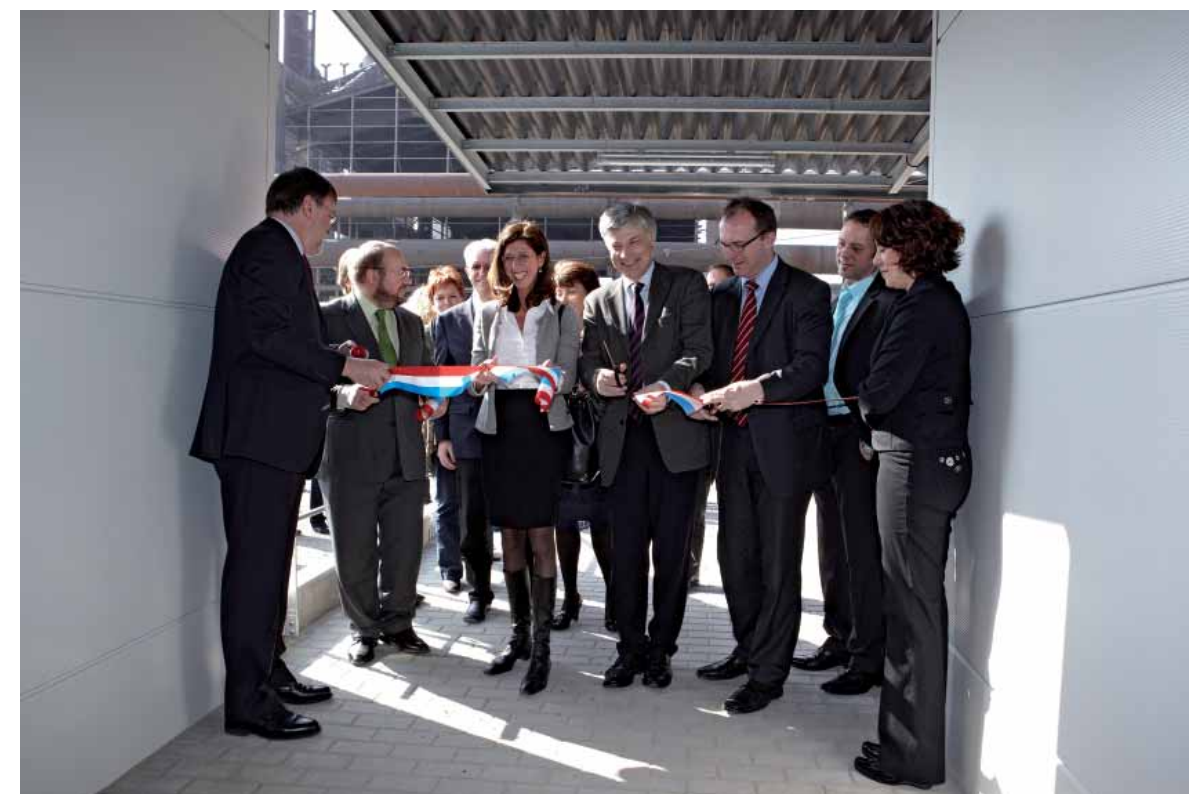
Les placeurs ont leurs bureaux individuels aux étages, où ils peuvent accueillir les visiteurs dans des conditions optimales et où la confidentialité est garantie. Une salle de formation et de conférence destinée à des cycles de formation



continue pour les personnes à la recherche d'un emploi est située au premier étage. L'administration et les archives se trouvent au second étage. L'ensemble constitue une infrastructure performante et adéquate. Le bâtiment a été mis en service le 6 avril 2009.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte:* Daniela Di Santo, Le Fonds Belval  
*Ingénieur:* Guy Spenner, Le Fonds Belval



## LA MAISON DU SAVOIR

La Maison du Savoir est le bâtiment central de la Cité des Sciences et le premier bâtiment que le Fonds Belval réalise pour le compte de l'Université du Luxembourg à Belval. Elle regroupe les fonctions communes de l'Université, l'enseignement général, le rectorat et l'administration centrale. Le bâtiment aura une surface brute d'environ 60 000 m<sup>2</sup> et se situe dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux.

La Maison du Savoir se compose d'une grande barre horizontale de 180 m posée sur deux socles. Un des socles est surmonté d'une tour atteignant quelques 82 m. L'immeuble est revêtu d'une maille constituée de caissons métalliques qui servent de pare-soleil.

La Maison du Savoir comprendra les infrastructures d'enseignement général, à savoir les auditories et les salles de séminaires, ainsi que le rectorat et l'administration centrale de l'Université du Luxembourg. Les infrastructures d'enseignement comprennent le grand auditoire de 750 places, les salles d'enseignement et l'accueil des étudiants et des professeurs vacataires. Le grand auditoire est situé au sous-sol, les salles d'enseignement sont toutes aménagées dans la grande barre horizontale qui comporte trois niveaux. Les typologies des salles vont de la simple salle de cours à l'auditorium en passant par les salles de séminaires. Les salles de cours auront des jauges allant de 20 à 50 personnes, les auditories de 90 à 240 personnes. Les salles de

cours et auditories sont situés dans la barre du niveau 2 au niveau 4. Au premier étage du socle du bâtiment de l'enseignement se trouvent les salles d'étude pour les étudiants ainsi qu'une médiathèque. Le rectorat et l'administration générale de l'Université seront logés dans la tour qui comprend 18 étages. La séparation des accès du rectorat et des infrastructures d'enseignement autorise une autonomie de fonctionnement aux deux entités. Le 5<sup>e</sup> étage de la tour sera occupé par le service pour étudiants (SEVE), les étages 6 à 18 hébergeront les autres services de l'administration de l'Université du Luxembourg. Un parking souterrain comprendra quelques 400 emplacements.

Dans un pavillon indépendant juxtaposé aux fondations du haut fourneau C sera aménagé un restaurant universitaire qui sera ouvert au public.

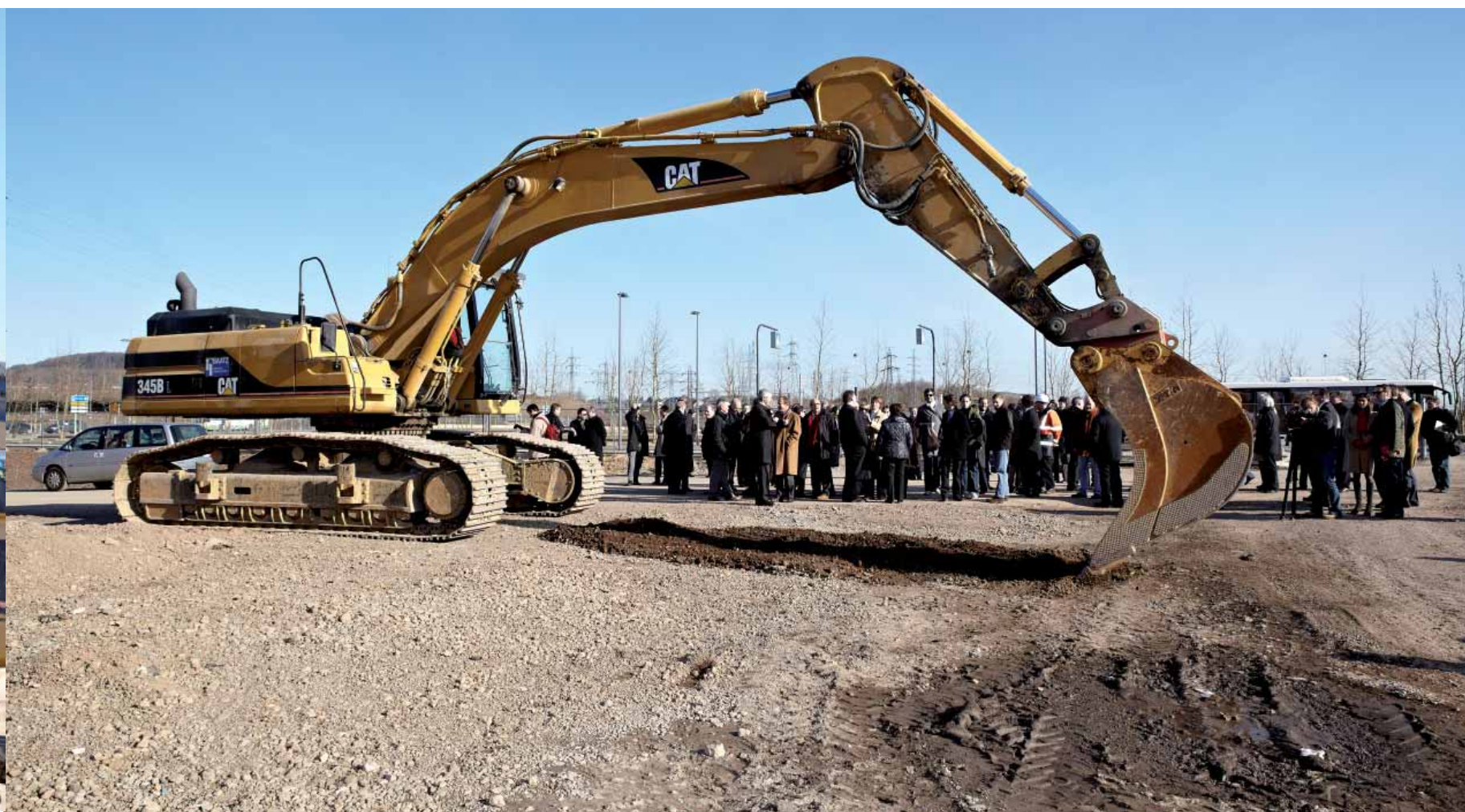
Le premier coup de pelle pour la Maison du Savoir a été célébré le 20 mars 2009.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte:* Baumschlager & Eberle / Christian Bauer & Associés Architectes

*Ingénieur en génie technique:* Jean Schmit Engineering

*Ingénieur en génie civil:* Jan Van Aelst BVBA



## LE LYCEE TECHNIQUE BELVAL



Le Lycée Belval est implanté dans le parc Belval sur le territoire de la commune de Sanem. Le bâtiment aura une surface totale de 40 000 m<sup>2</sup> et pourra accueillir jusqu'à 1 500 élèves.

Le Lycée Belval comprend des salles de classe pour l'instruction des cours théoriques, des salles de classe spéciales pour l'instruction des sciences, des disciplines artistiques et de la bureautique ainsi que des ateliers pour l'initiation à l'artisanat et l'instruction professionnelle. A ces infrastructures d'enseignement s'ajoutent

une zone auxiliaire comportant une structure d'accueil, une structure administrative, une structure de gestion, les infrastructures sportives et les aménagements extérieurs.

Le bâtiment s'articule autour d'une grande cour intérieure et des petites cours extérieures. Cette configuration permet de juxtaposer des espaces récréatifs ouverts avec des espaces pédagogiques découpés en petits volumes. Il se compose de quatre niveaux, le rez-de-jardin, le socle ou rez-de-chaussée, le 1<sup>er</sup> et le

2<sup>e</sup> étage. La base du bâtiment est formée par des volumes regroupant les espaces communs. Le vaste hall d'entrée se développant sur trois niveaux forme avec le parvis le lieu de transition majeur entre le parc et l'enceinte scolaire. Le rez-de-jardin comprend les ateliers ainsi que les infrastructures sportives. Les salles de cours se situent au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage.

La façade est formée de différentes couches successives jouant sur le contraste des couleurs et des matériaux : socle avec un habillage en panneaux de façade, étages avec des fines structures métalliques et grandes baies vitrées.

La pose de la première pierre a été célébrée le 3 avril 2009. Les travaux de gros œuvre et de maçonneries sont achevés. Le parachèvement, les installations de ventilation, de chauffage, sanitaire et d'électricité et la réalisation de l'enduit mural sont en cours.

L'ouverture du lycée est prévue pour la rentrée 2011.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte:* Atelier d'architecture & de design Jim Cledes

*Ingénieur en génie civil:* Luxconsult

*Ingénieur en génie technique:* Jean Schmit Engineering

*Architecte paysagiste:* Hackl Hofmann Freiraumplanung





## LES HAUTS FOURNEAUX



Le concept de conservation des hauts fourneaux retenu par le gouvernement prévoit la conservation du haut fourneau A en vue de l'implantation du Centre National de la Culture Industrielle et le démantèlement du haut fourneau B jusqu'à ses éléments majeurs, à savoir la tour carrée, les cowpers, l'épuration des gaz et la cheminée formant la silhouette.

Les travaux de démantèlement des hauts fourneaux commencés en janvier 2007 ont été clôturés en 2009. Les opérations réalisées concernent:

- le démantèlement des planchers de la tour carrée du haut fourneau A et des tours gueulard du haut fourneau A ainsi que du haut fourneau B, en vue de leur restauration;
- le démantèlement des planchers de la tour carrée du haut fourneau B;
- le démontage de la toiture Nord de la Möllerei;
- le démantèlement des silos à minerai de la partie Nord de la Möllerei.

En 2009 a été réalisée en plus une opération de remise en état de la cheminée en maçonnerie du haut fourneau A d'une hauteur de 75 m. Lors des diagnostics des structures industrielles, il avait été constaté que les dégradations tant aussi bien sur le manteau extérieur que sur les réfractaires du conduit de fumée de la cheminée s'étaient accélérées en raison de l'arrêt de l'exploitation qui remonte à l'époque de la réfection du haut fourneau au début des années 1990. Une réfection partielle de la cheminée était donc indispensable. Ces travaux non prévus au départ s'avéraient cependant urgents en raison des dangers que l'état précaire de la cheminée générerait. La réfection de la cheminée consistait en la démolition et la reconstruction de la partie supérieure (13,5 m), la restauration de +/- 450 m<sup>2</sup> de maçonnerie, le renouvellement du cerclage et de l'échelle ainsi que la démolition de la doublure intérieure de la maçonnerie. Les travaux sur la cheminée du haut fourneau A ont commencé en avril 2009 et seront achevés en automne 2010.

Parallèlement aux travaux de démantèlement et de restauration ont été réalisées des études approfondies relatives au traitement des surfaces des éléments métalliques et des éléments en béton. Les hauts fourneaux, à l'origine conçus pour opérer dans un environnement chaud qui garantissait une protection contre la corrosion, se sont trouvés exposés après leur arrêt aux

intempéries de nos climats froids et humides. Pour préserver les vestiges, un important travail de traitement des surfaces s'impose. Le haut fourneau A sera rendu accessible au public et les structures anciennes devront répondre aux besoins de sécurité. Des circuits protégés seront aménagés pour garantir la libre circulation des visiteurs sur une partie des vestiges. Le haut

fourneau B sera rendu accessible pour des visites ponctuelles accompagnées.

Les hauts fourneaux qui se retrouveront au cœur de la Cité des Sciences seront mis en lumière d'après un concept de l'artiste Ingo Maurer sur la base de lumière blanche créant un jeu de contrastes entre ombre et lumière.



## L'INCUBATEUR D'ENTREPRISES

L'Incubateur d'entreprises est une infrastructure destinée à accueillir des jeunes entreprises qui se créent à partir de projets de recherche dans le cadre de la Cité des Sciences. Elle met à disposition des locaux et infrastructures appropriées à l'usage industriel ou commercial à des conditions très favorables ainsi qu'une large palette de services qui sont indispensables au développement des idées et à la création d'entreprises.

L'Incubateur est aménagé dans les anciens vestiaires des hauts fourneaux, bâtiment inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Sites et Monuments Nationaux par arrêté ministériel du 18 juillet 2000. C'est le premier immeuble du patrimoine industriel de Belval à trouver une nouvelle destination. L'origine du bâtiment des vestiaires remonte à 1969, des extensions furent réalisées en 1972 et 1978. L'immeuble est situé à proximité immédiate du haut fourneau B.

Le projet de construction prévoit la réalisation d'un « bâtiment dans le bâtiment » permettant de conserver l'apparence extérieure de l'immeuble existant et d'intégrer dans le volume une nouvelle enveloppe fonctionnelle.

L'Incubateur d'entreprises aura une surface brute de quelques 4 800 m<sup>2</sup> et comporte trois parties bien distinctes: les surfaces propres à la gestion de l'Incubateur, les surfaces locatives privées et les surfaces communes.

Les surfaces propres sont les espaces réservés à la cellule de gestion de l'Incubateur. Il s'agit de bureaux, de salles de réunion et de locaux annexes. Les surfaces locatives privées sont les surfaces mises à disposition des créateurs d'entreprises. Ces surfaces doivent pouvoir fonctionner en autonomie sans restrictions d'horaires et disposer de toutes les infrastructures techniques nécessaires. Parmi les surfaces locatives, toutes modulables, on distingue des bureaux et des ateliers.

Les surfaces communes comportent les locaux et infrastructures logistiques qui peuvent être utilisées par tous les locataires de l'Incubateur, notamment la réception, la cafétéria, la salle multimédia, les salles de réunions, les locaux de reproduction, etc. L'Incubateur peut accueillir en permanence 6 à 8 projets d'entreprises.

Le gros oeuvre est achevé. La fin des travaux est prévue pour fin 2010.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte:* Arlette Schneiders Architectes  
*Ingénieur en génie civil:* Simon & Christiansen  
*Ingénieur en génie technique:* SIT-LUX



## LE BATIMENT BIOTECH



Le bâtiment Biotech forme un ensemble avec la Maison de l'Innovation et l'Incubateur d'entreprises en plein cœur des anciennes installations industrielles autour du haut fourneau B. Le bâtiment hébergera le Centre de Biologie Systémique de l'Université du Luxembourg un nouveau centre interdisciplinaire de recherche en biotechnologies.

Le Centre de Biologie Systémique s'inscrit dans la politique de diversification économique du gouvernement luxembourgeois, essentiellement dans le cadre du plan «Technologies de la Santé». Cette initiative, dans laquelle le gouvernement investira quelques 140 millions d'euros sur les cinq prochaines années, a pour objectif de développer un pôle de compétences en médecine moléculaire.

Le bâtiment Biotech d'une surface brute de 3 300 m<sup>2</sup> se compose avant tout de laboratoires avec des surfaces de bureaux intégrées. C'est un monolithe avec une toiture plate. Il compte

huit niveaux dont un souterrain. Trois niveaux sont occupés par les équipements et installations techniques nécessaires. Les cinq niveaux restants comprennent les laboratoires et les surfaces de bureaux. Les circulations verticales et horizontales se trouvent du côté Est, les laboratoires et les surfaces de bureaux du côté Ouest. Le bâtiment est conçu de façon à pouvoir relier ultérieurement le bâtiment de l'Incubateur d'entreprises grâce à une passerelle pour constituer un seul ensemble. Outre la façade Ouest qui s'ouvre par des grandes baies vitrées, les façades restent en majeure partie fermées sur les trois côtés. Le revêtement consistera en un habillage architectural soulignant le caractère minéral des façades.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte:* WW+ architektur + management  
*Ingénieur en génie technique:* Luxengineering  
Bevilacqua & Associés  
*Ingénieur en génie civil:* GK Engineering

## LE BATIMENT ADMINISTRATIF

Le premier Bâtiment administratif pour le compte de l'Etat à Belval accueillera l'Administration de l'Environnement, l'Administration de la Gestion de l'Eau, la Commission nationale pour la Protection des Données ainsi que le Fonds Belval qui est actuellement installé dans un bâtiment

provisoire à Belval. Le bâtiment aura une surface brute de 18 000 m<sup>2</sup>. En date du 19 décembre 2008 la Chambre des Députés a voté le projet de loi pour la réalisation du bâtiment. Il sera construit à l'extrémité Sud-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux.



Le nouveau bâtiment d'une hauteur totale de 60 m aura une façade en «klinker», matériau industriel de longue tradition particulièrement bien adapté au site de Belval. Il est composé de deux volumes distincts, un socle et une tour. Dans le socle sont essentiellement logés les laboratoires de l'Administration de la Gestion de l'Eau et de l'Administration de l'Environnement, ainsi que certaines infrastructures communes, notamment les accès aux étages, une grande salle de conférences, modulable selon les besoins. Ces locaux peuvent être utilisés par tous les locataires de l'immeuble.

Les laboratoires et bureaux y afférents réservés aux deux administrations environnementales sont situés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages du socle de l'immeuble. Au 3<sup>e</sup> étage se trouvent des locaux communs aux administrations, des locaux techniques et des bureaux. La tour est affectée exclusivement à des surfaces de bureaux qui sont développées sur les quatre façades autour d'un noyau central comportant les escaliers, les ascenseurs ainsi que les locaux sanitaires et techniques des étages respectifs. Au sous-sol de l'immeuble sont aménagés les locaux techniques et les locaux de stockage des administrations ainsi qu'un garage pour les voitures de service. Les parkings pour le personnel sont disponibles dans les sous-sols de la Rockhal.

Le bâtiment a été mis en chantier début octobre 2009.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte:* Bruck & Weckerle Architekten  
*Ingénieur en génie civil:* T6 S.à.r.l  
*Ingénieur en génie technique:* EKOPLAN S.A.

## LA MAISON DES SCIENCES HUMAINES

La Maison des Sciences Humaines accueillera les chercheurs et les étudiants en master de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education et du CEPS/INSTEAD (Centre d'Etudes de Population, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques). Elle est destinée aux activités de recherche et d'enseignement spécifiques au master.

Le bâtiment aura une surface brute de 26 000 m<sup>2</sup> et pourra accueillir de 500 à 800 chercheurs et 300 étudiants. Il sera implanté au Nord-Ouest de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Le concours, qui se développait sur toute la parcelle, portait sur trois volets différents, à savoir les infrastructures universitaires, quelques 140 logements pour étudiants et 30 appartements pour chercheurs, des surfaces commerciales et une surface pour une éventuelle extension. Le projet de loi porte uniquement sur les infrastructures universitaires qui constituent le programme central de la Maison des Sciences Humaines. Le bâtiment contient des espaces de bureaux pour les chercheurs, des espaces de laboratoire, des salles de séminaire et de réunion ainsi que l'administration et la logistique.

La Maison des Sciences Humaines est un volume simple et compact qui s'organise autour de deux cours intérieures. Au rez-de-chaussée sont situés d'une part les surfaces de commerces, notamment la librairie universitaire et un bistrot, et d'autre part l'accès principal de la Maison des Sciences Humaines avec les services et structures d'accueil. Au sous-sol se trouvent la médiathèque, les locaux destinés au codage des documents, les archives et les locaux techniques. L'administration de la Maison des Sciences Humaines se situe à l'entresol. Les salles d'enseignement et les laboratoires sont localisés au premier étage, les bureaux de recherche sur les quatre niveaux supérieurs.

Le bâtiment est habillé d'une peau en fibre béton rugueuse posée sur un rez-de-chaussée vitré.



Le volume de la Maison des Sciences Humaines est complété par quatre tours de logements construites sur le boulevard Micheville. Ces tours ne font pas partie du programme de construction de la Maison des Sciences Humaines mais du concept urbanistique de la Cité des Sciences. Elles seront réalisées indépendamment de la Maison des Sciences Humaines.

La partie Nord de la parcelle, réservée pour une extension future de la Maison des Sciences Humaines, sera aménagée avec un jardin couvert.

Le projet de loi pour la construction de la Maison des Sciences Humaines à Belval a été voté le 18 décembre 2009.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte:* Tatiana Fabeck Architecte et ABSCIS ontwerpgroep  
*Ingénieur en génie civil:* B.E.S.T. Ingénieurs-conseils  
*Ingénieur en génie technique:* BETIC Ingénieurs-conseils et Studiebureau r. Boydens n.v.

## LA MAISON DU NOMBRE ET LA MAISON DES ARTS ET DES ETUDIANTS



La Maison du Nombre est destinée aux Sciences des Mathématiques et de l'Informatique de l'Université du Luxembourg. Elle accueillera des activités de recherche et d'enseignement pour les étudiants en Master. La Maison des Arts et des Etudiants est réservée aux activités extra-universitaires principalement dans le domaine culturel et sera le siège des organisations estudiantines de l'Université. Le programme est complété par le Centre de Calculs central de la Cité des Sciences. Les deux maisons ayant une surface brute de quelques 19 000 m<sup>2</sup> seront implantées dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, sur une parcelle se trouvant au Sud de la Maison du Savoir.

Le projet se compose de deux bâtiments clairement distincts par leur expression architecturale. La Maison du Nombre se présente comme bâtiment en forme de «L» avec une façade à caractère minéral.

La Maison du Nombre se compose de surfaces de bureaux pour les chercheurs et le personnel administratif ainsi que d'un plateau technique. Les surfaces de bureaux se trouvent sur les étages supérieurs. Elles sont complétées par des surfaces accessoires regroupées dans le noyau des plateaux de bureaux et comportant les éléments fonctionnels suivants: local pour la distribution du réseau informatique, un local de

reproduction, un bloc sanitaires, une kitchenette, un local entretien, un local des distributions techniques et un local pour les raccordements électriques. Le plateau technique se développe sur les niveaux -1 à +1. Il regroupe le laboratoire de robotique, des salles de séminaires, des salles multimédia et des salles de réunions.

La Maison des Arts et des Etudiants comprendra des espaces pour les activités estudiantines. Le bâtiment s'organise autour d'une grande salle polyvalente cubique.

Au sous-sol de la Maison du Nombre et de la Maison des Arts et des Etudiants se trouvent

le Centre de Calculs de l'Université ainsi que la première Centrale de production de froid. Le Centre de Calculs regroupe les serveurs de l'Université dans un même complexe logé en souterrain.

Le projet de loi pour la Maison du Nombre a été soumis au gouvernement en 2009.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte:* Witry & Witry

*Ingénieur en génie technique:* Jean Schmit Engineering

*Ingénieur en génie civil:* INCA



## LE CENTRE NATIONAL DE LA CULTURE INDUSTRIELLE

Le Centre National de la Culture Industrielle (CNCI) a comme vocation de valoriser le site des hauts fourneaux de Belval, de devenir un lieu de découverte de la sidérurgie et un centre culturel de la Cité des Sciences. Le CNCI proposera un parcours sur les installations industrielles du haut fourneau A qui sera ouvert en visite libre au grand public. Les parcours mèneront les visiteurs sur la plateforme de gueulard du haut fourneau, à la Möllerei et à la halle des coulées. Les cowpers, l'épuration des gaz du haut fourneau A et la plateforme de gueulard du haut fourneau B seront accessibles pour des petits groupes en visite accompagnée.

Le CNCI sera le centre culturel de la Cité des Sciences avec une offre au public d'activités diverses tournant autour des thèmes de la culture industrielle, des sciences et des technologies, du travail de hier, d'aujourd'hui et de demain. Il proposera des expositions, des ateliers, des formations et d'autres activités temporaires s'adressant à des publics de tout âge.

Le CNCI sera aussi une vitrine publique pour la recherche scientifique et technologique développée à l'Université du Luxembourg et dans

les Centres de Recherche Publics. Il mettra à disposition des espaces d'exposition et de manifestations et offrira sa collaboration dans le développement de projets communs.

Finalement le CNCI vise la création d'un réseau des musées de l'industrie et des techniques du Luxembourg et l'intégration de réseaux transfrontaliers et européens de culture industrielle, scientifique et technique.

Le CNCI sera localisé dans les vestiges du haut fourneau A. Il comportera plusieurs lieux de caractère très différents dont le hall central, l'espace d'expositions temporaires dans les fondations du haut fourneau A et le cube, un nouveau bâtiment intégré dans le volume de la halle des coulées.

Le hall central du CNCI se trouve en dessous de la halle des coulées, à cheval entre les soubassements du haut fourneau et le cube. C'est l'entrée principale du centre qui s'ouvre sur un passage couvert situé sur le tracé du highway, principal axe piéton sur le site qui traverse toute la Terrasse des Hauts Fourneaux du Nord au Sud. Le hall central sert de lieu d'accueil et d'in-

formation au public. Ici se trouvent la réception, un café-bar, l'accès aux vestiaires et sanitaires. Le hall est le point de départ et d'arrivée des visites des vestiges industriels et il donne accès à l'espace d'expositions dans les soubassements du haut fourneau. A l'extérieur, du côté Sud est aménagé le « jardin de la fonte » où sont conservés des traces des voies ferrées et une poche à fonte dans un cadre de végétation pionnière typique des friches industrielles.

Dans la halle des coulées sera construit un nouveau bâtiment, le cube, hébergeant la bibliothèque-médiathèque, les services pédagogiques et l'administration de l'institution. Le bâtiment comprend cinq niveaux. Le rez-de-chaussée est conçu comme une salle multifonctionnelle servant de galerie d'exposition destinée à des expositions plus spécialisées et à des manifestations temporaires pouvant avoir un caractère privé. Cette salle a un accès direct depuis le highway et fonctionne en autonomie par rapport au reste du bâtiment. L'accès aux étages supérieurs se fait au travers d'un volume situé en dehors de l'emprise de la halle. Ce volume comprend les escaliers, l'ascenseur et les sanitaires. Le premier étage accueille la bibliothèque-médiathèque. Au troisième et quatrième étage se situent les espaces pédagogiques et une salle de projection. Les deux étages ont accès à un studio multivision, l'une par le haut, l'autre par le bas de la salle. Cette salle est équipée d'un matériel audiovisuel performant permettant de visionner au travers d'une grande ouverture vitrée servant d'écran, les projections dans le contexte réel de la halle des coulées. Le dernier étage du cube est réservé à l'administration du CNCI.

L'architecture du nouveau bâtiment est volontairement très abstraite, pour ne pas concourir avec l'architecture des hauts fourneaux. La façade extérieure, un voile en maille métallique,

accentue cette abstraction en une forme pure, un cube parfait de 18 m de côté. Transparente, elle laisse passer la lumière naturelle vers l'intérieur de l'immeuble. La façade de l'immeuble est constituée d'un mur rideau constitué d'éléments de vitrage triple ne comportant que les ouvertures strictement nécessaires et suffisantes dans le but de réduire au maximum les déperditions thermiques.

Le projet de loi pour la construction du CNCI et la restauration des hauts fourneaux a été déposé à la Chambre des Députés en 2009.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte:* Beiler & François

*Ingénieur en génie civil:* Daedalus Engineering

*Ingénieur en génie technique:* RMC Consulting



## LA MAISON DE L'INNOVATION



La Maison de l'Innovation accueillera entre autres les activités du Centre de Recherche Public Henri Tudor. Le CRP Henri Tudor, créé en 1987, a pour finalité de contribuer à l'amélioration et au renforcement de la capacité d'innovation des entreprises et des organisations publiques. La Maison de l'Innovation sera construite à l'emplacement de l'ancienne halle de coulée du haut fourneau B et aura une surface brute de quelques 13 600 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment se compose essentiellement de bureaux et de laboratoires de recherche. Il s'insère avec précision dans le nouveau contexte urbain créé à partir des vestiges industriels conservés des hauts fourneaux. L'immeuble avec cour intérieure se présente sous forme d'un volume rectangulaire de 53 m de longueur sur 43 m de largeur avec une hauteur de 23 m. La façade en béton et verre se compose d'une trame régulière de fenêtres. Du côté Sud, le volume s'ouvre largement pour laisser pénétrer les superstructures conservées du highway, vestige industriel qui relie la halle des coulées du haut fourneau A à la Maison de l'Innovation et au haut fourneau B.

Le bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée conçu comme une galerie ouverte avec des surfaces commerciales et de six étages. Il profite de la situation privilégiée sur la nouvelle place des hauts fourneaux et contribue à son animation avec une terrasse café-brasserie. En même temps, l'axe de distribution privilégié de la Terrasse des Hauts Fourneaux sur le tracé de l'ancien highway passe à travers le bâtiment. Cet axe relie la gare ferroviaire de Belval au complexe universitaire autour de la Maison du Savoir et des Maisons des Sciences de la Vie situées au delà de la place de l'Université.

Le projet de loi pour la Maison de l'Innovation a été soumis au gouvernement en 2009.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte:* Bourguignon Siebenaler  
*Ingénieur en génie civil:* Bureau d'études Greisch  
*Ingénieur en génie technique:* Betic

## LA MAISON DU LIVRE

La Maison du Livre regroupera tous les fonds bibliothécaires de l'Université du Luxembourg. Elle sera ouverte non seulement aux étudiants, chercheurs, enseignants et personnel de l'Université du Luxembourg et des Centres de Recherche Publics, mais également à tous les bibliophiles de la région. La Maison du Livre sera aménagée dans l'ancien bâtiment de la Möllerei qui est l'un des principaux vestiges de l'industrie lourde. Le bâtiment sera traité en deux parties complémentaires. La partie Sud reste dans son état original. L'enveloppe et les équipements industriels qui se trouvent à l'intérieur de la construction seront restaurés et feront partie du Centre National de la Culture Industrielle. La seconde partie sera entièrement transformée tout en respectant la volumétrie de l'enveloppe originale pour pouvoir accueillir la bibliothèque universitaire. Elle aura une surface brute de quelques 20 000 m<sup>2</sup>.

La Maison du Livre comprendra 4 zones fonctionnelles: le hall d'entrée, les espaces de consultation, le magasin et les espaces de travail du personnel. Les façades seront redessinées et se distingueront de l'architecture d'origine conservée. Les matériaux seront les mêmes, la brique, l'acier et le verre, mais leur

traitement sera décliné différemment. A l'intérieur, la bibliothèque s'organise en plateaux successifs, librement posés dans le volume de la Möllerei, où se trouvent les collections thématiques. L'administration de la bibliothèque aura domicile dans trois nouveaux volumes construits sur la place Agora dont les toitures seront aménagées en jardins.

Pour le projet de la Maison du Livre un appel à candidatures a été lancé par le Fonds Belval en date du 25 octobre 2007. Le bureau Hermann & Valentiny a été sélectionné parmi 27 candidats.

Le projet de loi pour la Maison du Livre a été soumis au gouvernement en 2009.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte:* Hermann & Valentiny & Associés  
*Ingénieur en génie technique:* Ingenieurbüro Simon  
*Ingénieur en génie civil:* Bollinger und Grohmann  
*Ingénieur de l'accoustique:* Müller BBM Schalltechnisches Beratungsbüro



## L'AMÉNAGEMENT URBAIN



Le projet de la Cité des Sciences offre l'opportunité unique de créer un paysage urbain cohérent en réunissant en la main d'un même maître d'ouvrage un ensemble d'immeubles, complexes universitaires et laboratoires de recherche, vestiges industriels et bâtiments administratifs. Une qualité irréprochable a été visée au niveau de l'architecture. Néanmoins, celle-ci ne détermine pas à elle seule le paysage urbain. Beaucoup, sinon tout, dépendra de l'aménagement des alentours d'immeubles voire des places publiques qui représentent une surface d'environ 4,8 ha. L'enjeu est ici de qualifier avec puissance les espaces publics du cœur de ce quartier naissant et de leur donner une

forte identité. Cette identité doit naturellement s'ancrer dans l'héritage industriel, être durable et surtout créer les conditions de l'attractivité de ce nouveau site universitaire.

En présence de ce contexte exceptionnel, Michel Desvigne a créé une composition qui consiste dans ses grandes lignes en un sol unitaire comme toile de fond et une juxtaposition de bassins d'eau, tapis de pierre et jardins d'hiver. Le concept développé par Michel Desvigne vise un traitement homogène et de haute qualité de tous les espaces extérieurs de la Cité des Sciences donnant au nouveau quartier urbain une grande visibilité.

Les places sont des espaces minéraux. Un sol en brique de pavage noir assez sobre dans sa conception mais très riche dans sa texture est capable d'accueillir de nombreuses manifestations culturelles ou sportives comme des concerts, des spectacles, des foires, des marchés. Des éléments de mobilier sont regroupés sur des «tapis».

Les surfaces d'eau constituent un élément majeur de l'aménagement de la Terrasse des Hauts Fourneaux. L'eau est un élément vital qui, dans l'espace urbain, devient un élément ludique. Les fontaines sont des points d'attraction dans les parcs et dans les villes. Sur la Terrasse des Hauts Fourneaux l'eau jouera un rôle majeur dans la mise en scène du quartier.

Par réflexion l'eau multiplie la lumière, la multiplicité de bassins diffuse la lumière sur l'ensemble du quartier.

Les jardins d'hiver finalement, sont également des éléments majeurs du nouveau paysage de la Terrasse des Hauts Fourneaux, aussi bien volumétriquement que symboliquement. Ce sont des structures métalliques légères, à l'image de serres ou d'ombrières qui abritent des jardins. Leur gabarit est à l'échelle d'un bâtiment de l'ordre de 1 000 m<sup>2</sup> au sol et jusqu'à 25 m de hauteur maximale. Trois jardins sont projetés correspondant à 3 000 m<sup>2</sup>.

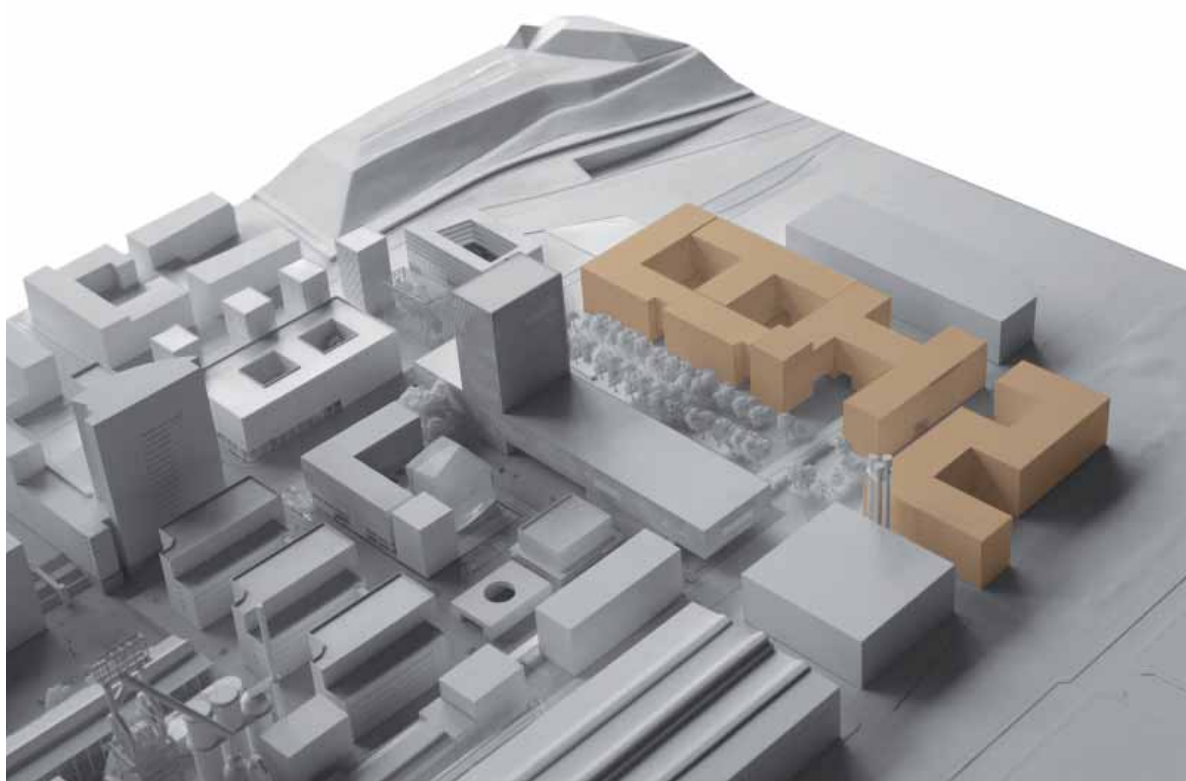
Sous leur ossature très légère, se déploient des jardins en pleine terre. Ce sont des forêts miniaturisées. Les jardins sont plantés d'arbres forestiers de grand développement et de natures multiples.

Le projet est dans sa phase de préparation des documents législatifs qui seront soumis au gouvernement et aux parlementaires.





## LES MAISONS DES SCIENCES DE LA VIE ET DES MATERIAUX



Les Maisons des Sciences de la Vie et des Matériaux seront situées au Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, face à la Maison du Savoir. Elles formeront un ensemble immobilier d'une surface totale de quelques 63 000 m<sup>2</sup> et composée de cinq bâtiments distincts.

Un concours d'idées sur esquisse a été lancé en novembre 2008 en vue de la sélection des maîtrises d'œuvre pour la réalisation des Maisons des Sciences de la Vie et des Matériaux. Contrairement aux concours antérieurs, le nombre de participants était illimité. 27 candidats ont introduit leur dossier. Le concours avait pour principal objectif de proposer l'orientation urbanistique des Maisons des Sciences de la Vie et des Matériaux, visant à créer un ensemble d'espaces à caractère urbain composé à partir des éléments

architecturaux définis par les besoins du programme. Le concours prévoyait la sélection de quatre architectes pour le complexe immobilier. Par la suite, ils étaient chargés de développer ensemble et de manière consensuelle un concept fondateur définissant les principes du cadre urbanistique commun au complexe des Maisons des Sciences de la Vie et des Matériaux. Le concept fondateur définira de manière plus précise l'agencement, les contraintes et latitudes urbanistiques. Il s'est avéré dans le contexte de ces réflexions que le complexe immobilier se constituera de cinq bâtiments et non de quatre comme prévu au départ et qu'il fallait désigner un cinquième architecte.

Le complexe englobe plusieurs éléments du programme général de la Cité des Sciences:

- les Maisons des Sciences de la Vie (Sciences de la Santé et Sciences de l'Environnement),
- les Maisons des Matériaux (Sciences des Matériaux).

Le projet devait s'inscrire dans le concept de perméabilité urbaine et de mixité des fonctions de la Terrasse des Hauts Fourneaux, tout en assurant la plus grande flexibilité. Cela concerne d'une part un degré de flexibilité dans l'aménagement des bâtiments réalisés, d'autre part la capacité d'extension des bâtiments en accord avec la configuration urbanistique qui ne devra pas perdre de sa cohérence. Les extensions doivent pouvoir être réalisées en phases successives. A chaque phase, le projet doit se présenter comme un ensemble de bâtiments achevé sous toutes ses différentes faces. La réalisation des phases consécutives ne doit pas perturber l'exploitation des phases précédentes. Les projets doivent également intégrer du point de vue structurel le parking situé en soubassement ainsi que le point de départ restitué du highway traversant le site. La procla-

mation des résultats du concours a eu lieu le 16 mars 2009.

Le jury a sélectionné 8 projets, à savoir 4 projets primés (sans classement) et 4 projets ayant eu une mention.

Les projets primés:

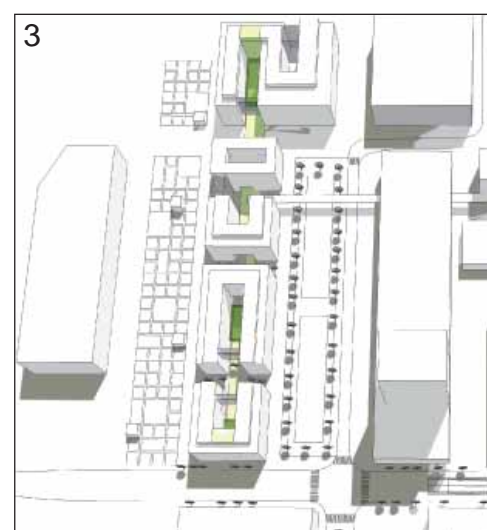
- Behles & Jochimsen Gesellschaft von Architekten (D)
- m3 architectes (L)
- Architecture & Environnement (L)
- Nicklas Architekten (L)

Les projets ayant obtenu une mention:

- Ballini, Pitt & Partners (L)
- B+B Architectes (F)
- Architecture + Aménagement Bertrand Schmit (L)
- MGD sàrl d'Architecture, Bohrer + Schaetzel (F)



1. Architecture & Environnement (L) (*page précédente*)
2. Behles & Jochimsen Gesellschaft von Architekten (D)
3. Nicklas Architekten (L)
4. m3 architectes (L)



## LA MAISON DE L'INGENIEUR



La Maison de l'Ingénieur sera située au Nord-Ouest de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à l'entrée du site. L'immeuble aura une surface de quelques 12 000 m<sup>2</sup>.

Un concours restreint d'architecture a été lancé en mai 2008 en vue de la construction de la Maison de l'Ingénieur. Cet immeuble accueillera les chercheurs et étudiants en Master ainsi que le personnel administratif et technique. Le bâtiment hébergera les recherches théoriques dans les divers domaines des Sciences de l'Ingénieur alors que les recherches appliquées et essais matériaux sont installés dans la Maison des Matériaux.

Les résultats du concours ont été proclamés le 26 janvier 2009. Les résultats du concours:

- 1<sup>er</sup> prix et lauréat du concours: Anorak (B) / :MLZD (CH)
- 2<sup>e</sup> prix: Jean Petit architectes (L)
- 3<sup>e</sup> prix: Michel Petit architecte (L) / Burkard Meyer (CH)

Le projet lauréat propose un monolithe qui s'inscrit en continuité des gabarits environnants tout en proposant un traitement de façade spécifique. En tant qu'immeuble d'entrée de site, il articule autant l'espace urbain que l'espace paysager qui se déroule à l'Ouest, par un traitement similaire des façades.

La Maison de l'Ingénieur se compose d'un socle qui comprend les programmes liés au plateau technique de la recherche et de l'enseignement, et d'une partie supérieure dédiée aux bureaux. A l'échelle urbaine, la dualité d'un socle et d'un volume prééminent, soulignée par une différenciation architectonique nuancée, manifeste la volonté d'un traitement qui intègre les différentes échelles du site: les rues adjacentes, les boulevards à proximité, la place de l'Université et le paysage en devenir de la butte de confinement.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte:* Anorak / :MLZD  
*Ingénieur en génie civil:* Bureau d'études Greisch  
*Ingénieur en génie technique:* Bureau d'études Greisch

## LE PAVILLON D'INFORMATION SKIP

Le pavillon Skip est devenu une plateforme de communication privilégiée du Fonds Belval. En 2009 le Skip a de nouveau été le théâtre d'activités diverses: expositions, conférences, workshops, etc. Le Fonds Belval a présenté ici en début d'année les résultats des concours d'architecture et d'urbanisme pour la Maison de l'Ingénieur et les Maisons des Sciences de la Vie et des Matériaux. Tout au long de l'année le Fonds a organisé des conférences et deux tables rondes sur l'architecture, l'urbanisme et la culture industrielle en collaboration avec d'autres structures comme la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie Luxembourg, l'Université du Luxembourg, Pro Sud, la Fondation Bassin Minier, e.a.

Le Fonds Belval doit aussi répondre à une demande croissante de visites. Ainsi, le Skip a accueilli des étudiants universitaires, des associations et amicales et d'autres structures intéressées à découvrir l'état d'avancement des projets de la Cité des Sciences. Le Skip

a également servi à l'organisation de deux workshops avec des élèves d'écoles primaires au printemps 2009. En automne le pavillon a accueilli une quarantaine d'étudiants de l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Nancy, de l'Université de Dortmund et de la Domus Academy de Milan invités par le Fonds Belval à travailler sur l'impact de la Cité des Sciences sur l'agglomération transfrontalière du val de l'Alzette. Les résultats de leurs études seront présentés en mars 2010.

En dehors des manifestations publiques initiées par le Fonds Belval, le Skip est devenu une structure indispensable pour l'organisation de réunions et de workshops dans le cadre de la planification de la Cité des Sciences. Finalement, le pavillon Skip est mis à disposition à d'autres organismes publics et à des associations œuvrant dans l'intérêt de la région. Ainsi le pavillon a servi pour l'organisation de formations et de réunions à différentes institutions et administrations publiques.

La mission du Fonds Belval comprend la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site. Une motion votée par la Chambre des Députés, propose d'étendre le champ d'action du Fonds Belval sur toutes les friches en reconversion.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages. Il est envisagé de confier, dans un premier temps, au Fonds Belval la gestion des ouvrages, ceci jusqu'à leur reprise par l'Etat.

À la différence des maîtres d'ouvrage du secteur privé, le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction, respectivement, un ensemble de projets.

Les principales tâches du Fonds Belval sont:

- L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité
- La mise en place des préalables pour les études
- L'organisation de concours d'architectes
- La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets
- La gestion financière et la comptabilité.



Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé de 13 membres :

**Monsieur Germain Dondelinger**

Président du Fonds Belval  
Premier Conseiller de Gouvernement  
au Ministère de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche

**Monsieur Georges Molitor**

Directeur de l'Administration des Ponts  
et Chaussées

**Monsieur Guy Besch**

Chargé de Direction Stratégie et  
Planification au Ministère du  
Développement durable et des  
Infrastructures - Département des  
Transports

**Madame Maryse Scholtes**

Administratrice générale au Ministère  
du Développement durable et des  
Infrastructures

**Monsieur Philippe Peters**

Conseiller de Gouvernement au  
Ministère du Développement durable et  
des Infrastructures - Département de  
l'Aménagement du Territoire

**Monsieur Tom Weisgerber**

Premier Conseiller de Gouvernement  
au Ministère du Développement  
durable et des Infrastructures -  
Département des Travaux publics

**Monsieur Mario Grotz**

Conseiller de direction au Ministère de  
l'Economie et du Commerce extérieur

**Monsieur Paul Schuh**

Conseiller de direction 1<sup>ère</sup> classe au  
Ministère de l'État, Service des Médias  
et des Communications

**Monsieur Daniel Miltgen**

Conseiller de Gouvernement  
1<sup>ère</sup> classe au Ministère du Logement

**Monsieur Raymond Straus**

Premier Conseiller de Gouvernement  
au Ministère de l'Education Nationale  
et de la Formation Professionnelle

**Monsieur Serge Hoffmann**

Premier Inspecteur des Finances à  
l'Inspection Générale des Finances

**Madame Maryse Fisch**

Conseillère de Gouvernement 1<sup>ère</sup>  
classe au Ministère de l'Egalité des  
Chances

**Monsieur Jean Leyder**

Directeur de l'Administration  
des Bâtiments Publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de  
Sanem avec voix consultative:

**Monsieur Robert Rings**

Échevin de la Commune de Sanem

**Monsieur Luc Everling**

Architecte, Ville d'Esch-sur-Alzette

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le  
contrôle des travaux et de la gestion journalière  
du Fonds Belval est composé de quatre mem-  
bres du Conseil d'Administration placés sous la  
présidence du Président du Conseil d'Adminis-  
tration.

Les Membres du Bureau :

Monsieur G. Dondelinger  
Monsieur T. Weisgerber  
Madame M. Scholtes  
Monsieur G. Besch  
Monsieur P. Peters



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises, regroupe des architectes, des ingénieurs, techniciens, économistes, historiens, géographes et sociologues qui ont la charge d'assurer le développement des projets depuis la programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception et leur mise en service.

#### La direction

La direction assure la coordination des services pour réaliser les objectifs définis par le Conseil d'Administration et assurer sa gestion journalière. Elle a en charge de préparer les programmes d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget annuel ainsi que les programmes des investissements annuels et pluriannuels.

Alex Fixmer, Architecte, Directeur du Fonds Belval

Mario Schweitzer, Ingénieur, Directeur adjoint

Michèle Lamesch, Secrétaire de direction

#### Le service administratif

Le service administratif assure toute la gestion interne de l'établissement. Il est en charge de la gestion du personnel, de la gestion domestique, de la gestion du courrier, de l'archivage et de la documentation ainsi que de la gestion de l'informatique.

Estelle Gamba, Coordinatrice du service administratif

Nadine Tibor, Secrétaire

Sylvie Weis, Secrétaire-réceptionniste

Jil Lasch, Secrétaire

Aude Hilger, Chargée d'affaires administratives

Sidi El Amrani, Ingénieur, Chef du service informatique

Xavier Cavallone, Informaticien

#### Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidités, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnancement des paiements et l'établissement des bilans.

Victor Diderrich, Économiste, chef du service financier

#### Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les relations publiques et le suivi budgétaire des projets.

Christian Veletta, Architecte, chef de projet

Daniela Di Santo, Architecte, chef de projet

Lucio Wercollier, Architecte, chef de projet

Monica Gomes Valente, Architecte, chef de projet

Guy Spenner, Ingénieur génie technique, chef de projet  
génie technique

Dirk Kintzinger, Ingénieur FH, chargé d'affaires  
techniques

Stéphane Frieres, Ingénieur industriel, chargé d'affaires  
techniques

Pierre Jungers, Ingénieur industriel, chargé d'affaires  
techniques

Lionel Duarte, Technicien

Carlo Mathias, Technicien

Monica Gortan, Technicienne diplômée

Claudia Bizzari, Technicienne diplômée

Antoinette Lorang, Historienne de l'Art, chargée de  
mission culture & communication

Carouge Virginie, Graphiste

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Il est créé sous la dénomination de « établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest », un établissement public désigné ci-après par « l'Etablissement ».

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, et dans le respect des lois afférentes autorisant les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public ; y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi \*
4. l'aménagement des alentours.

L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant. \*

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2 du présent article. La durée de la garantie ne pourra excéder vingt-cinq ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. \*

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):

- a) - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
- les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
- les emprunts à contracter,
- l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
- l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b) - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
- le rapport général d'activités,
- les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
- les conventions à conclure,
- l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,  
Erna Hennicot-Schoepges  
Le Ministre du Trésor et du Budget,  
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.  
Henri

\* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005 et du 27 décembre 2007.

**Deloitte.**

**RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES**

Deloitte S.A.  
560, rue de Neudorf  
L-2220 Luxembourg  
B.P. 1173  
L-1011 Luxembourg  
Tel: +352 451 451  
Fax: +352 451 452 401  
www.deloitte.lu

Au Conseil d'Administration du  
Fonds Belval (Etablissement Public)  
6, avenue des Hauts Fourneaux  
L-4362 Esch-sur-Alzette

Conformément au mandat donné par le Ministère des Travaux Publics, Ministère de tutelle de l'Etablissement Public Fonds Belval, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds Belval, comprenant le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

*Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

*Responsabilité du réviseur d'entreprises*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

**Deloitte.**

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Fonds Belval au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la note 7 aux comptes annuels. Au cours des exercices 2006 et 2008, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets. Les informations à disposition à ce jour sont jugées insuffisantes par le conseil d'administration pour pouvoir se prononcer sur les conséquences de ces litiges. Aucune provision au titre d'un passif éventuel n'a par conséquent été constituée dans les comptes annuels.

Deloitte S.A.  
Réviseur d'entreprises

Georges Kioes  
Partner

Le 15 mars 2010

**BILAN au 31 décembre 2009 (exprimé en EUR)**

<b>ACTIF</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE (Note 3)</b>		
Immobilisations incorporelles		
Licences et logiciels	24.701,16	11.587,10
Immobilisations corporelles		
Constructions	148.133,68	417.955,03
Installations techniques et machines	79.092,94	77.914,00
Autres installations, outillage et mobilier	106.241,13	104.835,32
	<u>358.168,91</u>	<u>612.291,45</u>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Dépenses réalisées sur les projets en cours (Note 6)	100.351.802,02	66.807.348,83
Autres créances (Note 5)		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an	161.125,00	1.395,57
dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an	1.598.021,31	875.425,57
Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse	6.356.891,68	2.639.890,22
	<u>108.467.840,01</u>	<u>70.324.060,19</u>
Comptes de régularisation	1.709.284,54	0,00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<u><b>110.535.293,46</b></u>	<u><b>70.936.351,64</b></u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

**BILAN au 31 décembre 2009 (exprimé en EUR)**

<b>PASSIF</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital souscrit (Note 4)	3.500.000,00	3.500.000,00
Résultats reportés	(1.460.734,08)	(1.708.115,94)
Résultat de l'exercice	170.040,77	247.381,86
Subventions d'investissements (Note 5)	11.617,63	17.426,00
	<u>2.220.924,32</u>	<u>2.056.691,92</u>
<b>DETTES</b>		
Interventions de l'Etat		
Subventions d'investissements sur projets (Note 5)	2.980.544,21	800.000,00
Préfinancement de l'Etat Luxembourgeois (Note 8)	4.292.119,45	4.292.119,45
Interventions de Tiers		
Avance de fonds reçue (Note 9)	3.300.000,00	0,00
	<u>10.572.663,66</u>	<u>5.092.119,45</u>
Dettes sur les projets en-cours		
dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an		
a) Dettes envers des établissements de crédit (Note 10)	91.878.553,84	59.514.589,11
b) Dettes fiscales	44.932,96	102.639,25
c) Dettes sur achats et prestations de services (Note 11)	222.442,99	430.458,62
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		
a) Dettes sur achats et prestations de services	4.303.259,09	2.484.011,81
	<u>96.449.188,88</u>	<u>62.531.698,79</u>
Dettes sur les projets clôturés		
dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an	1.188.625,42	1.182.701,01
Dettes liées au fonctionnement du Fonds Belval		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
a) Dettes sur achats et prestations de services	42.911,97	21.479,00
b) Dettes fiscales	0,00	21,28
c) Dettes au titre de la sécurité sociale	60.979,21	51.640,19
	<u>103.891,18</u>	<u>73.140,47</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<u><b>110.535.293,46</b></u>	<u><b>70.936.351,64</b></u>



**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**Comptes de Profits et Pertes**  
**pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009**  
**(exprimé en EUR)**

<b>CHARGES</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Consommation de marchandises, de matières premières et de consommables	349.202,11	310.349,61
Frais de personnel (Note 13)		
Salaires et traitements	1.477.618,18	1.260.574,05
Charges sociales	181.131,10	151.612,53
Corrections de valeur		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (Note 3)	376.068,56	375.728,01
Corrections de valeur sur projets en cours (Note 6)	0,00	77.887,19
Autres charges d'exploitation (Note 14)	107.876,52	112.429,29
Intérêts et charges assimilés	682,56	1.125,74
Charges exceptionnelles	295,57	0,00
Bénéfice de l'exercice	170.040,77	247.381,86
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2.662.915,37</b>	<b>2.537.088,28</b>
<b>PRODUITS</b>		
Montant du budget de fonctionnement alloué (Note 12)	2.575.000,00	2.490.000,00
Autres produits d'exploitation (Note 5)	21.349,33	15.394,87
Reprise de corrections de valeur sur projets en cours (Note 6)	58.761,88	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	3.776,88	25.641,17
Produits exceptionnels	4.027,28	6.052,24
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2.662.915,37</b>	<b>2.537.088,28</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2009**

**Note 1 – Généralités**

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la loi du 25 juillet 2002. La mission du Fonds comprend principalement la réalisation pour le compte de l'Etat, sur le site de Belval-Ouest, dans le respect des lois afférentes, des projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site.

Suivant l'article 10 de ladite loi, les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et modalités de la comptabilité commerciale.

Le Fonds Belval doit se soumettre au contrôle de la Cour des comptes.

**Note 2 – Règles d'évaluation**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et aux principes comptables généralement y admis.

Pour plus de clarté, notamment sur les interventions de l'Etat et sur les projets clôturés, et en accord avec l'article 26 de la loi du 19 décembre 2002, les comptes annuels sont présentés avec certaines modifications.

Les principales méthodes retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs immobilisées sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient. Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire et de la durée de vie estimée des actifs concernés.

Les principaux taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Immobilisations incorporelles

- Licences informatiques : 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines : 25%

- Autres installations et outillage : 25 %

- Mobilier : 10 %

Projets en cours

Le coût des travaux engagés dans le cadre de la mission de l'établissement est activé, et un suivi projet par projet sur la durée totale de réalisation est assuré.

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

**NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

**Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles**

En Euro	Valeur brute au 01.01.09	Entrées	Sorties	Valeur brute au 31.12.09	Cumul de correction de valeur au 01.01.09	Correction de valeur de l'exercice	Correction de valeur sorties	Cumul de correction de valeur au 31.12.09	Valeur nette comptable au 31.12.08	Valeur nette comptable au 31.12.09
<i>Immobilisations incorporelles</i>										
- Licences et logiciels	625.097,33	25.912,48	0,00	651.009,81	613.510,23	12.798,42	0,00	626.308,65	11.587,10	24.701,16
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>625.097,33</b>	<b>25.912,48</b>	<b>0,00</b>	<b>651.009,81</b>	<b>613.510,23</b>	<b>12.798,42</b>	<b>0,00</b>	<b>626.308,65</b>	<b>11.587,10</b>	<b>24.701,16</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>										
- Constructions	1.096.031,68	5.582,10	0,00	1.101.613,78	678.076,65	275.403,45	0,00	953.480,10	417.955,03	148.133,68
- Installations techniques et machines	516.601,21	48.898,11	17.384,71	548.114,61	438.687,21	47.719,17	17.384,71	469.021,67	77.914,00	79.092,94
- Autres installations, outillage et mobilier	476.749,51	41.553,33	11.882,80	506.420,04	371.914,19	40.147,52	11.882,80	400.178,91	104.835,32	106.241,13
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>2.089.382,40</b>	<b>96.033,54</b>	<b>29.267,51</b>	<b>2.156.148,43</b>	<b>1.488.678,05</b>	<b>363.270,14</b>	<b>29.267,51</b>	<b>1.822.680,68</b>	<b>600.704,35</b>	<b>333.467,75</b>
<b>Total Immobilisations</b>	<b>2.714.479,73</b>	<b>121.946,02</b>	<b>29.267,51</b>	<b>2.807.158,24</b>	<b>2.102.188,28</b>	<b>376.068,56</b>	<b>29.267,51</b>	<b>2.448.989,33</b>	<b>612.291,45</b>	<b>358.168,91</b>

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2009**

**Note 4 – Dotations en capital**

Conformément à la loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Etablissement est doté d'un capital initial de EUR 3.500.000.

**Note 5 – Autres créances / Subventions d'investissements**

Dans le cadre de la mise en place de l'établissement public Fonds Belval, le Ministère des Travaux Publics a préfinancé certains équipements qui après la création officielle de l'établissement public ont été intégrés dans l'actif de celui-ci.

Le montant total de ces préfinancements/subventions s'élève à EUR 269.105,69 et est amorti selon un rythme identique à la durée d'amortissement comptable desdits équipements.

Au cours de l'exercice 2009, la quote-part reprise en résultat et enregistrée en Autres produits d'exploitation est de EUR 5.808,37.

Dans le cadre du projet de la construction du Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann, le Fonds Belval a signé une convention avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de EUR 2.062.000,76.

Au cours des exercices 2005 et 2006, le montant versé relatif à cette convention est de EUR 1.649.600,61, le solde de EUR 412.400,16 a été comptabilisé en 2009.

Dans le cadre du projet de la réalisation d'un Centre National de la Culture Industrielle sur le site des hauts fourneaux, le Fonds Belval a signé une deuxième convention avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de EUR 800.000,00.

Au cours des exercices 2007 et 2009, le montant versé relatif à cette convention est de EUR 640.000,00. Le montant restant à recevoir de EUR 160.000,00 est présenté à l'actif du Bilan dans le poste « autres créances d'une durée résiduelle inférieure à un an ».

Dans le cadre du projet de la réalisation du Pavillon d'information SKIP, le Fonds Belval a signé une autre convention avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de EUR 190.437,68.

Au cours de l'exercice 2009, le montant total relatif à cette convention a été versé.

Dans le cadre du projet de la réalisation d'un Incubateur sur le site des hauts fourneaux, le Fonds Belval a signé deux conventions avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de EUR 1.990.106,53.

Au cours de l'exercice 2009, le montant versé relatif à ces conventions est de EUR 392.085,22. Le montant restant à recevoir de EUR 1.598.021,31 est présenté à l'actif du Bilan dans le poste « autres créances d'une durée résiduelle supérieure à un an ».

Le montant des coûts engagés sur les projets en cours s'élevait à EUR 231.787.237 au 31 décembre 2009, y inclus un montant EUR 100.351.802 relatif à des dépenses réalisées au 31 décembre 2009 et activées en tant que projets en cours. Le détail par projet, est le suivant :

En EUR	Montant de la loi adapté à l'indice	Dépenses engagées	Dépenses réalisées	Solde des dépenses engagées et non réalisées	Montant emprunté au 31 décembre 2009
Centre national de la culture industrielle sur le site des hauts-fourneaux	15.887.132	(2) 15.618.927	14.408.682	1.210.245	12.767.117
Centre de musique amplifiée	31.708.648	32.677.653	32.368.895	308.758	32.361.934
Nouvelles archives nationales		5.514.689	3.229.453	2.285.236	
Incubateur	13.854.807	7.337.821	3.503.908	3.833.913	2.657.443
Bâtiment administratif I	59.575.115	12.265.345	3.165.036	9.100.309	2.467.858
Lycée technique	118.897.197	62.796.426	29.012.636	33.783.790	28.402.262
Maison du Soir (Centre de conférences)	142.223.091	56.385.937	9.972.630	46.413.307	9.167.658
Maison des Sciences humaines	68.488.750	4.034.376	1.413.130	2.621.246	
Bibliothèque universitaire		425.270	267.538	157.732	
Maison du Nombre		3.990.595	927.985	3.062.610	
Maison de l'Innovation		2.001.575	207.031	1.794.544	
Maison de l'Ingénierie		2.835.910	390.877	2.445.033	
Biologie Verte - La maison de l'environnement		4.238.050	8.887	4.229.163	
Maison des Matériaux		3.468.202	115.521	3.352.681	
Biologie Verte - Maison de l'environnement II		3.602.950	0	3.602.950	
Maison de Vie		3.415.500	59.800	3.355.700	
Biotechnologie		6.494.565	700.286	5.794.279	
Aménagement urbain		4.150.425	559.201	3.591.224	
Halle d'essais - laboratoire		12.880	5.841	7.039	
Autres		34.787	34.465	322	
Urbanisme - pré-études générales - (1)		485.354	296.872	188.482	
<b>Sous-total</b>	<b>450.634.740</b>	<b>231.787.237</b>	<b>100.648.674</b>	<b>131.138.563</b>	<b>87.824.272</b>
Correction de valeur sur le projet urbanisme (1)			-296.872		4.054.282
Emprunts pour le financement des études préliminaires					4.292.119
Participation aux frais de pré-études obtenu de l'Etat Luxembourgeois (Note 8)					96.170.673
<b>Montants totaux</b>	<b>450.634.740</b>	<b>231.787.237</b>	<b>100.351.802</b>	<b>131.138.563</b>	<b>96.170.673</b>
<b>Montants indiqués au bilan</b>					<b>96.170.673</b>

(1) Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval sont repris sur un projet à part en attente d'une affectation ultérieure sur des projets réalisés. Par principe de prudence, il a été convenu d'établir une correction de valeur sur l'encours de ce projet. Pour l'année 2009, une partie des coûts de pré-études ont été affectés à des projets. Dès lors, une reprise de la correction de valeur passée au compte de profits et pertes a été comptabilisée à hauteur des montants affectés aux projets, à savoir EUR 58.761,88.

(2) En sus de ces engagements fermes, un engagement conditionnel à hauteur de EUR 900.000 a été initié par le Fonds Belval.

LE FONDS BELVAL  
Etablissement Public

ANNEXE  
31 décembre 2009

Note 7 – Provision pour risques et charges

Au cours des exercices 2006 et 2008, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets pour un montant de EUR 3.763.150,58. Le Conseil d'Administration juge que les informations à sa disposition sont à ce jour insuffisantes pour pouvoir se prononcer sur les conséquences de ces litiges. Il estime qu'une comptabilisation d'une provision est injustifiée au moment de l'arrêt des comptes de l'année 2009.

Note 8 – Préfinancement de l'Etat Luxembourgeois

Le Fonds Belval a obtenu une avance de EUR 4.292.119,45 de l'Etat luxembourgeois au titre de la participation aux frais de pré-études engagés par l'établissement public en vue du développement des projets de construction prévus sur le site de Belval.

Note 9 – Avance de fonds reçue

En 2009, le Fonds Belval a conclu une convention avec l'Université du Luxembourg (conformément à l'article 2 de la loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval) pour la construction du bâtiment de Biotechnologie pour un montant total de EUR 7.660.000,00. La somme de EUR 3.300.000,00 a été reçue en avance de fonds pour ce projet.

Note 10 – Dettes envers des établissements de crédit

Conformément à l'article 3 de la loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure des emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements. Une convention de crédit garantie par l'Etat est établie pour chaque projet voté.

De plus, plusieurs lignes de crédit garanties par l'Etat pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

Note 11 – Dettes sur achats et prestations de services dont l'exigibilité est supérieure à un an

Les dettes sur achats et prestations de services dont l'exigibilité est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties, celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

Note 12 – Budget de fonctionnement alloué

Un budget de fonctionnement de EUR 2.575.000,00 a été alloué par l'Etat luxembourgeois à l'établissement public pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2009**

**Note 13 – Frais de personnel**

Au 31 décembre 2009, l'effectif inscrit du Fonds Belval est de 25 personnes (22 au 31 décembre 2008).

**Note 14 – Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation correspondent aux rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration.

**Note 15 – Engagements hors bilan**

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets engagés par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2009 à EUR 231.787.237, y inclu un montant EUR 100.351.802 relatif à des dépenses réalisées au 31 décembre 2009 et activées en tant que projets en cours, tel que mentionné dans la note 6 de la présente annexe.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat relatif aux lois votées s'élève à EUR 373.827.129 au 31 décembre 2009. Le montant utilisé au 31 décembre 2009 s'élève à EUR 87.824.271.

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat est de EUR 26.647.000, le montant de 4.054.282 est utilisé au 31 décembre 2009.